

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 24 janvier 2020, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

Etaient présents: Mmes DENEUBOURG, MARTINEZ, et MM CORABOEUF, KASSA, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, MILANDRE, RIBOURTOUT, FERNANDES, DUPUIS, GROENEWEG, MARTIN.

Excusés: Mme THOMASSE donnant pouvoir à Mme MARTINEZ et Mme BRISSON donnant pouvoir à Mr MARTIN.

Secrétaire: Mr DUPUIS

Début de la séance : 20h10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

PARC EOLIEN : CONVENTION DE SERVITUDE

Lors du précédent conseil municipal, nous avait été remis un document transmis par la société JPEE concernant la convention de servitudes en vue de l'utilisation des chemins ruraux afin que chaque conseiller puisse étudier le dossier.

Le conseil n'a pas de remarques particulières à formuler si ce n'est que le chemin rural de Châtillon Coligny au Moulinet est commun aux communes de Châtillon Coligny, la Chapelle sur Aveyron et St Maurice sur Aveyron. Mr le Maire a donc adressé un courrier à la société JPEE afin que celle-ci se rapproche des deux autres communes afin d'obtenir leur autorisation pour utiliser ce chemin.

Mr le Maire procède au vote ; convention de servitudes adoptée à l'unanimité.

Cette convention adoptée, la société JPEE va pouvoir continuer l'étude de faisabilité du projet.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION

Cette participation à la caisse de prévoyance pour indemnités journalières est obligatoire pour les employeurs de main d'œuvre. La cotisation à la charge de la commune est de 50%, le reste étant à la charge de l'employé ; chaque agent choisit ou non d'y adhérer. Si tous les agents souscrivent, le montant à charge de la commune serait d'environ 675€ par an.

Participation à la caisse de prévoyance adoptée à l'unanimité.

CONVENTION CROIX ROUGE

Mme Deneubourg fait le bilan des actions de la croix rouge sur la commune. Il apparaît que ce service est très important pour les bénéficiaires ; colis alimentaire, assistance administrative ; et qu'il est nécessaire de le maintenir.

La demande de participation faite par la croix rouge pour la commune est de 200€ par an.
Adopté à l'unanimité.

DEMANDES DE DETR

Une demande de subvention au titre de la DETR et du conseil départemental avait été effectuée, lors du conseil municipal du 28 novembre 2019, pour l'aménagement d'un local annexe à la mairie et divers travaux au groupe scolaire.

La demande de subvention représentait 80% du coût HT de l'investissement :50% DETR et 30% conseil départemental.

La répartition entre le conseil départemental et la DETR ayant été revue depuis, une nouvelle demande de subvention doit être formulée.

La subvention représentera toujours 80% du coût HT et le reste à charge pour la commune sera identique.

Aménagement du local annexe à la mairie

Coût de l'investissement	26 966,45€ HT
Subvention DETR (40%)	10 786,58€ HT
Subvention conseil départemental (40%)	10 786,58€ HT
Autofinancement	5 393,29€ HT

Demande de subvention adopté à l'unanimité.

Divers travaux groupe scolaire

Coût de l'investissement	26 061,45€ HT
Subvention DETR (40%)	10 424,58€ HT
Subvention conseil départemental (40%)	10 424,58€ HT
Autofinancement	5 212,29€ HT

Demande de subvention adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Fernandes demande si quelque chose pouvait être fait pour les problèmes de déjections canine sur les trottoirs ; dans un premier temps un rappel à la loi sera fait auprès des propriétaires.

Problème de stationnement anarchique devant le groupe scolaire une information sera faite auprès des contrevenants.

Mr Milandre demande si le véhicule stationné place de l'église depuis de nombreux mois ne pouvait pas être évacué ? Un courrier en recommandé en avait informé le propriétaire, le maire se charge de contacter la gendarmerie sur la conduite à tenir quant à l'évacuation du véhicule.

Une formation sera faite par le rectorat auprès des enseignants, des ATSEM et des référents cantine scolaire et garderie le 11 février dans la salle du conseil municipal.

Mr Groeneweg s'interroge sur l'arrivée du Très Haut Débit sur la commune. Une réunion d'information aura lieu sur la commune le 5 février dispensée par la société We Access pour en informer la population .

Mr Selschotter Sylvain informe le conseil que des investissements devront être fait à l'avenir sur la formation des agents communaux et sur des équipements de protection individuel.

Concernant la coupe d'arbres sur des chemins communaux évoqués lors d'un précédent conseil, Mr Selschotter souhaiterait contacter l'association des maires du Loiret afin d'effectuer ces travaux en toute légalité.

Fin des travaux à 21H50, Mr le Maire lève la séance.